



**PROCÈS-VERBAL**  
**6 juillet 2020**

À une séance du Conseil de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix, tenue le 6 juillet 2020 à 19h30 et à laquelle participent :

**Mesdames les conseillères :**

Myriam Cabana  
Monique Côté  
Caro-Sue Ash

**Messieurs les conseillers :**

Jean-Paul Rouleau  
Tommy Desjardins

Monsieur le Maire François Gauthier est absent

Formant quorum sous la présidence du maire remplacent Monsieur Daniel Bock.

Madame Carole Barbier, directrice générale et secrétaire trésorière assiste à la séance.

En raison de circonstances exceptionnelles relatives à la pandémie et aux risques de contamination du COVID 19, la séance se tient à huis clos à l'hôtel de ville.

**1-Présence et quorum**

Après constatation du quorum, la séance est ouverte à 19h30 heures par Monsieur Daniel Bock, maire suppléant de la Municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix.

**1.1-Tenue de la séance à l'hôtel de ville à huis clos**  
**2020-07-06#01**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et qui s'est ensuite prolongée avec le dernier décret 690-2020 que l'état d'urgence sanitaire soit renouvelé jusqu'au 8 juillet 2020;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des employés municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et la



N° de résolution  
ou annotation

directrice générale et secrétaire trésorière soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à l'hôtel de ville à huis clos.

Il est proposé par

Et résolu à l'unanimité des membres du conseil :

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos

**2-Lecture et adoption de l'ordre du jour**  
**2020-07-06#02**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carol-Sue Ash

Et résolu

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité

**3- Adoption des procès-verbaux**

**3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020**  
**2020-07-06#03**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> juin 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 16 juin 2020**  
**2020-07-06#04**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2020 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu



**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**3.3 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 23 juin 2020**  
**2020-07-06#05**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 juin 2020 et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 juin 2020 soit adopté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

**4- Période de questions portant exclusivement sur les sujets mentionnés à l'ordre du jour (15 minutes maximum)**

**5 - RAPPORT DU MAIRE, DES CONSEILLERS ET DES COMITÉS**

**6 - FINANCES ET ADMINISTRATION**

**6.1-Approbation des comptes à payer**  
**2020-07-06#06**

**QUE** les prélèvements automatiques au montant de 24 969.07\$ et les chèques numéros 10475 à 10508 totalisant un montant de 59 229.00\$ du mois de juin 2020, pour un total de 84 198.07 \$ soient approuvés, certains annulés.

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

**QUE** les prélèvement, chèques du mois de juin soient approuvés, certains annulés

Adoptée à l'unanimité

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, Carole Barbier directrice générale et secrétaire-trésorière certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.



N° de résolution  
ou annotation

Carole Barbier  
Directrice générale secrétaire-trésorière

**6.2-État des résultats financier au 31 mai 2020**  
**2020-07-06#07**

**CONSIDÉRANT QUE** le directrice générale et secrétaire-trésorière a remis, dans les délais requis, à tous les membres du conseil, l'annexe A de l'état des résultats financier au 31 mai 2020;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix dépose son état des résultats financier au 31 mai 2020 dans l'annexe A et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par Myriam Cabana  
Et résolu

Adoptée à l'unanimité

**6.3-Abrogation du manuel des employés**  
**2020-07-06#08**

**CONSIDÉRANT QUE** le manuel des employés avait été adopté à l'unanimité avec la résolution 2019-09-09#06;

**CONSIDÉRANT QU'**après la vérification du manuel des employés il appert qu'il n'est pas adapté pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
Et résolu

**QUE** le conseil autorise l'abrogation du manuel des employés.

Adoptée à l'unanimité

**6.4-Annulation de la carte de crédit de Mario Villeneuve**  
**2020-07-06#09**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le département de Travaux Publics la municipalité avait autorisé une carte de crédit pour Mario Villeneuve

**CONSIDÉRANT QUE** Mario Villeneuve n'est pas à l'emploi présentement pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour un période indéterminée;

**EN CONSÉQUENCE,** il est proposé par Caro-Sue Ash

Et résolu

**QUE** le conseil municipal annule la carte de crédit Visa Desjardins au nom de Mario Villeneuve.

Adoptée à l'unanimité



**6.5-Modification à l'admissibilité du régime d'assurance collective**  
**2020-07-06#010**

**CONSIDÉRANT QUE** l'admissibilité du régime d'assurance collective est de 3 mois de service actif et continu;

**CONSIDÉRANT QUE** l'admissibilité ne reflète pas le sommaire du temps de probation qui est de six (6) mois pour les nouveaux employés;

**EN CONSÉQUENCE** l'admissibilité pour tous les nouveaux employés et les employés déjà engagé auront respectivement une admissibilité aux régimes d'assurance collective après leurs six (6) mois fait de service actif et continu avec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monique Côté

Et résolu

**QUE** l'admissibilité passe de trois (3) mois à six (6) mois pour tous les nouveaux employés et les employés déjà en poste afin que l'admissibilité reflète et bénéficie du régime d'assurance collective après leurs périodes de probation terminés. La directrice générale et secrétaire trésorière Madame Carole Barbier prendra compte de la date d'embauche d'un employé et l'admissibilité de ceux-ci après leurs périodes de probation de six (6) mois terminés.

Adoptée à l'unanimité

**6.6-Mandat à Patrick Legault NEQ 2266402462**  
**2020-07-06#011**

**CONSIDÉRANT QUE** pour le bon fonctionnement des travaux pour la période estivale avec l'entretien des fossés et le déménagement de la Pelle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité as seulement un (1) dix roues dompeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix puisse avoir les services de Patrick Legault NEQ 2266402462 pour les services continues pour le bon fonctionnement des travaux au montant fixe à l'heure de 75.00\$ de l'heure pour le dix roues dompeur et d'un montant fixe à l'heure de 100.00\$ de l'heure pour déménager la pelle mécanique dans la municipalité.

Adoptée à l'unanimité.

**6.7-Mandat à Transport Mario Legault**  
**2020-07-06#012**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit déménager la pelle mécanique pour la saison estivale;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'est pas muni d'équipement pour déménager la pelle mécanique;

**CONSIDÉRANT QUE** qu'il se pourrait que pour ne pas retarder les travaux durant la saison estivale la municipalité puisse prendre les services de transports pour la pelle mécanique;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

Et résolu

**QUE** la municipalité puisse obtenir les services de transports pour la pelle mécanique au montant de 110\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité.

**6.8-Embauche de la nouvelle adjointe administrative et service aux citoyens**

**2020-07-06#013**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix embauche Madame Joséanne Villeneuve pour occuper les fonctions d'adjointe administrative et service aux citoyens;

**ATTENDU QUE** Madame Joséanne Villeneuve accepte d'occuper ces fonctions;

**ATTENDU QUE** le présent contrat est dûment présenté en annexe;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monique Côté

Et résolu

**QUE** la municipalité embauche Madame Joséanne Villeneuve à titre d'adjointe administrative et service aux citoyens et celle-ci débutera le 13 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

**Retiré du procès-verbal et de l'ordre du jour – Stabilisation de l'exécutoire du fossé rang St-Augustine.**

**6.9-Carte de crédit pour Mike Cloutier**

**2020-07-06#014**

**CONSIDÉRANT QUE** Mike Cloutier demande une carte de crédit;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Myriam Cabana;

Et résolu

**QU'une** demande soit faite auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit pour Mike Cloutier au montant de 5000.00\$ pour l'utilisation dans ses fonctions de Travaux publics.

**Retiré du procès-verbal et de l'ordre du jour - adhésion à l'entente intermunicipale liée au réseau de la téléphonie IP – Municipalité de Mulgrave-et-Derry**

**6.10- Achat de matériel pour les troussees de premiers soins**

**2020-07-06#015**



**ATTENDU QUE** suivant la visite de la représentante de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité au travail (CNESST);

**ATTENDU QUE** les trousse de premiers soins, le matériel à l'intérieur est désuet et passé date pour plusieurs items

**ATTENDU QUE** les items de premiers soins doivent être mis à jour dans tous les trousse de premiers soins;

Il est proposé par Monique Côté  
ET Résolu

D'autoriser la directrice général et secrétaire-trésorière à faire l'achat du matériel à mettre à jour dans tous les trousse de premiers soins.

Adoptée à l'unanimité

**6.11- Heure de travail modification – Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**2020-07-06#016**

**ATTENDU QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière Madame Carole Barbier demande que ses heures de travail soient augmentées;

**ATTENDU QUE** le conseil a reçu l'annexe de la demande de Madame Carole Barbier, de la directrice générale et secrétaire-trésorière

Il est proposé par Myriam Cabana  
ET Résolu

**QUE** le conseil accepte les modalités de l'annexe

Adoptée à l'unanimité

**6.12- Estimation des coûts pour le nouveau projet pour l'agrandissement des bureaux, une halte routière et la création d'une nouvelle bibliothèque**

**2020-07-06#017**

**ATTENDU QUE** pour avoir une estimation des coûts reliées pour la résolution 2020-06-23#07 pour la réalisation du nouveau projet;

**ATTEND QUE** pour la demande de subvention et de l'avancement du dossier, la municipalité doit obtenir une estimation des coûts pour le projet;

Il est proposé par Tommy Desjardins  
ET Résolu

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière est autorisé à choisir un Architecte / Ingénieur afin de retenir ses services pour obtenir une estimation des coûts pour le projet au complet de ladite résolution 2020-06-23#07 pour les phases suivantes, planification, plans et devis, implémentation, construction et finalisation.

Adoptée à l'unanimité

**6.13 - Adoption du règlement numéro 2020-01 – Camion autopompe-Citerne 2500 gallons impériales**

**2020-07-06#018**



N° de résolution  
ou annotation

### **Dispense de lecture**

Dispense de lecture du règlement 2020-01. Tous les membres du conseil déclarent avoir reçu, avoir pris connaissance du RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01 – CAMION AUTOPOMPE-CITERNE 2500 GALLONS IMPÉRIALES celui-ci ayant dûment été distribuée à tous les membres de ce conseil avant la tenue des présentes, tous s'en déclarent satisfaits et tous renoncent à sa lecture;

Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix présente et dépose en cette séance extraordinaire du 23 juin 2020, le projet de règlement tel que libellé et décrit au présent procès-verbal;

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 1er juin 2020 et que le dépôt du projet de règlement est déposé à la séance extraordinaire du 23 juin 2020, conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec;

**ATTENDU QUE** la municipalité souhaite procéder à l'achat du Camion autopompe-Citerne 2500 gallons impériales;

**ATTENDU QUE** l'estimation des coûts as été produite par Monsieur Yves Lauzon, chef pompier;

**ATTENDU QU'**afin de réaliser l'achat du camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales, il est nécessaire d'emprunter la somme de 517 387.50\$ sommes remboursable sur une période à être déterminé ultérieurement;

Il est proposé par Monique Côté  
ET Résolu

D'adopter le règlement numéro 2020-01 intitulé Camion autopompe-citerne 2500 gallons impériales décrétant un emprunt de 517 387.50\$

Adoptée à l'unanimité

**6.14 – Approbation des plans et devis pour construction / Dossier 550-17-011064-202 / domicilié au 59 rue St-Pierre**  
**2020-07-06#019**



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu les plans et devis pour approbation le mercredi 1<sup>er</sup> juillet 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a pris compte des plans et devis et qu'une rencontre a eu lieu avec Équipe Laurence le jeudi 2 juillet 2020 pour confirmer le document plan et devis et apporter toute correction nécessaire et ou modification;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité accepte les plans et devis, il est dans l'intérêt de poursuivre et d'accepter les plans et devis et qu'Équipe Laurence peut émettre les plans et devis pour construction suivant que les travaux seront faits en régie.

Il est proposé par Myriam Cabana  
ET Résolu

**QUE** la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix accepte les plans et devis pour construction et que le mandat de la réalisation des travaux sera fait en régie.

Adoptée à l'unanimité.

**6.15 – Programme TECQ 2019-2023 autorisation d'envoi à la MAMH et de tous les autres documents exigés**  
**2020-07-06#020**

**ATTENDU QUE** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommage et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux N° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution



N° de résolution  
ou annotation

gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipale et de l'Habitation;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution

Il est proposé par Jean-Paul Rouleau  
ET Résolu

**QUE** la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée à l'unanimité

## **7- TRAVAUX PUBLICS ET SÉCURITÉ INCENDIE**

### **7.1-Demande de travaux de fossé et ponceaux** **2020-07-06#21**

**CONSIDÉRANT QUE**, Monsieur Jacques Bovet du 57 rang Thomas à dûment fait une demande par courriel;

**CONSIDERANT QUE** les ponceaux doivent être mis plus creux;

**CONSIDERANT QUE** monsieur Jacques Bovet a fait une demande d'installation d'un ponceau plus large soit de 10 pieds chacun;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu

**QUE** le conseil municipal autorise le travail érigé par la municipalité de Notre-Dame-de-la-Paix pour retravailler le fossé et de mettre plus creux les ponceaux;

**QUE** ces travaux soient effectués par l'entremise de la Municipalité et facturés aux citoyens pour le coût des travaux.

Adoptée à l'unanimité

### **7.2-Achat d'un balai à gaz** **2020-07-06#022**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité n'a pas de balai à gaz pour l'entretien des chemins;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité désire obtenir un balai à gaz pour l'entretien des chemins et d'économiser le temps de travail pour l'exécution des travaux;



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Jean-Paul Rouleau

ET résolu

**QUE** la municipalité autorise l'achat d'un balai à gaz et tous ses équipements avec Les équipements St-André inc. au montant de 1 374.85\$ sans les taxes

Adoptée à l'unanimité

**8- URBANISME ET DÉVELOPPMENT DU TERRITOIRE**

**9- DÉVELOPPMENT ÉCONOMIQUE ET COMMUNAUTAIRE**

**10-LOISIRS ET CULTURE**

Retiré du procès-verbal et de l'ordre du jour – Invitation pour un nouveau comité des loisirs

**11- Varia**

**12-PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question

**13-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**2020-07-06#23**

Tous les sujets à l'ordre étant épuisés;

Il est proposé par Myriam Cabana

Et résolu que la présente séance est levée à 20h00 heures.

  
Carole Barbier  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

  
Daniel Bock,  
Maire suppléant



N° de résolution  
ou annotation